



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDÉ VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FEVRIER 2022

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 8
Membre absent : 0

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME ACTEE (ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE) ET SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR L'ACCES AUX SUBVENTIONS PREVUES DANS LE CADRE DE L'AMI (APPEL A MANIFESTATION D'INTERET) SEQUOIA

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, trois février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt-huit janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Tiffany CULANG, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, Mme Marianne VERON, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, Mme Marilyne BARANES, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Florence CROCHETON-BOYER pouvoir donné à M. Julien WEIL.
M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme Maria TUNG.
M. Jacques GUIONET pouvoir donné à Mme Isabelle KOPECKY.
M. Thomas BOULLE pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
M. Patrick BEAUDOUIN pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT.
M. Rydian DIEYI pouvoir donné à Mme Tiffany CULANG.
M. Albert DANTI pouvoir donné à Mme Marianne VERON.
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220203-CM-030222-7-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 7 : PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME ACTEE (ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE) ET SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR L'ACCES AUX SUBVENTIONS PREVUES DANS LE CADRE DE L'AMI (APPEL A MANIFESTATION D'INTERET) SEQUOIA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE, qui prévoit les modalités d'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA,

VU le projet de convention bilatérale de reversement d'une subvention au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA,

VU le projet d'avenant à la convention bilatérale entre l'ALEC-MVE et la Ville de Saint Mandé afin d'incorporer les actions à réaliser dans le cadre de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE 2,

CONSIDERANT l'intérêt de l'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA afin de financer les études énergétiques pour un montant total de 30 000 € TTC sur 2 ans,

CONSIDERANT l'intérêt de l'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA pour l'acquisition d'un outil de suivi énergétique,

CONSIDERANT l'intérêt de recruter un économiste de flux partagé porté par l'ALEC-MVE qui assurera le lien et l'articulation entre les différentes études techniques,

VU l'avis favorable émis par la commission Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique réunie le 10 janvier 2022,

A P R E S E N A V O I R D E L I B E R E

A l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE conclue entre la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), la Métropole Du Grand Paris (coordinateur du groupement) et l'ensemble des membres du groupement, dont la Ville fait partie, dans les termes ci-annexés.

APPROUVE la convention bilatérale de reversement d'une subvention au titre de l'appel à manifestation (AMI) SEQUOIA, conclue entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et la Ville de Saint Mandé, dans les termes ci-annexés, pour un montant d'aide prévu de 30 000 € sur l'Axe 1 – Etudes énergétiques.

APPROUVE l'avenant à la convention bilatérale entre l'ALEC-MVE et la Ville de Saint-Mandé, pour le reversement d'une subvention au titre de l'appel à manifestation (AMI) SEQUOIA, dans les termes ci-annexés, pour un montant d'aide prévu de 2 500 € annuel sur une période de 2 ans.

ACCEPTE que le coordinateur du groupement soit la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout autre document se référant à cette affaire permettant d'accéder à l'attribution de subventions.

PRECISE que les recettes en résultant seront créditées au budget de l'exercice en cours.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire
Julien WEIL

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Julien Weil', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MELUN SAINT-MANDE' around the perimeter and a central emblem featuring a tree and a building.



Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20220203-CM-030222-7-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022